

# Charte d'engagement "Coup de pouce vélo - remise en selle"

Je participe à l'opération "*Coup de pouce vélo - remise en selle*" dans le cadre de l'opération mise en place par le Ministère de l'Écologie à travers le programme Alvéole dans le cadre du déconfinement. Effective du 18 mai au 31 décembre 2020, cette opération a pour objectif d'inciter les particuliers à utiliser leur vélo comme mode de déplacement principal dans le cadre du déconfinement.

Gestes barrières et affluence en magasin/local :

**L'ensemble des dispositions relatives aux gestes barrières sont disponibles sur le site du gouvernement**

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

Dans le cadre de l'accueil du public au sein de votre association ou local (ou autre), **je m'engage** à respecter les **gestes barrières préconisés par le gouvernement** et limiter l'affluence en privilégiant la **prise de rendez-vous préalable** pour toute séance.

Les gestes barrières **doivent être respectés** par l'ensemble des professionnels et associations, ainsi que par les particuliers pendant tout l'animation des actions de remise en selle, notamment la distance entre les différents participants :

- Lavez-vous les mains régulièrement ;
  - *Vous pouvez prévoir à l'entrée un distributeur de gel hydroalcoolique*
- Toussez ou éternuez dans votre coude ;
  - *Vous pouvez demander le port du masque grand public*
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le ;
- Respectez la distanciation sociale : minimum 1 mètre entre chaque client ;
  - *Vous pouvez limiter le nombre de personnes dans votre magasin et organiser le flux avec la prise de rendez-vous*

Je peux **afficher les gestes barrières et les dispositions spécifiques** prises pour limiter l'affluence et les risques pour mon personnel et pour mes clients.

## Offre à destination des particuliers

Pour chaque particulier souhaitant bénéficier d'un accompagnement à l'écomobilité dans le cadre du plan de déconfinement « coup de pouce remise en selle », **je m'engage** à :

- Effectuer la prestation **sans facturer** le particulier, sauf pour les structures assujetties à la TVA. **Dans ce cas, le montant de la TVA sera à la charge du particulier.**
- La séance est uniquement valable pour les personnes majeures.

- Privilégier des **séances collectives de 2h (2 ou 3 personnes) en priorité, et des séances individuelles (séance de 1h30) s'il y a peu d'affluence.**
- Privilégier les séances collectives si beaucoup d'affluence,
- Facturer au programme Alvéole chaque prestation réalisée au prix de **45€ HT par heure (voir le détail de la grille de facturation et les modèles de factures dans votre espace personnel)**
- Une seule prestation par personne sur la durée de l'opération « Coup de pouce remise en selle » est prise en charge par le programme,
- **A la fin de chaque journée**, transmettre les documents justificatifs sur mon compte professionnel sur la plateforme dédiée « [www.coupdepoucevelo.fr](http://www.coupdepoucevelo.fr) » mise en place par le programme Alvéole, afin de garantir le respect des normes RGPD.

## Qualité de service et relation client

En tant que moniteur “Coup de pouce vélo - remise en selle”, je m’engage à :

- **Etre soit :**
  - Titulaire d'un diplôme d'État Jeunesse, Éducation Populaire et Sport (DJEPS) ou équivalent,
  - Titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), notamment mention “Activité du cyclisme”, ou équivalent,
  - Titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Educateur Mobilité à vélo,
  - Titulaire d'un Brevet Initiateur Mobilité à Vélo et pouvant par ailleurs justifier d'au moins 6 mois d'expérience dans la préparation, la conduite (minimum 100 heures face à face pédagogique sur les 6 derniers mois) et l'évaluation de séances de vélo-école et de remises en selle (apprentissage du vélo) ;
  - Moniteur de vélo-école et/ou de remise en selle expérimenté et compétent pouvant justifier d'au moins 1 an d'expérience dans la préparation, la conduite (minimum 200 heures de face à face pédagogique sur l'année écoulée) et l'évaluation de séances d'apprentissage du vélo ;
- **Proposer une séance d'accompagnement de remise en selle** en respectant le programme édicté notamment dans la procédure Coup de pouce Vélo Remise en selle et détaillé dans la fiche moniteur. Cette séance permet aux particuliers de profiter de l'accompagnement
- Participer à la **communication autour du programme Alvéole « Coup de pouce vélo »**, notamment en recommandant le volet « coup de pouce Vélo Réparation » aux clients qui en font la demande ou chez qui j'identifie un besoin de remise en état de leur vélo, et en leur communiquant si possible les coordonnées d'un prestataire local proposant ce service.
- Être en possession **d'un contrat d'assurance, valide**, nécessaire à l'exercice de l'activité de vélo-école/moniteur.

## Documents transmis et respect de la procédure

Afin d'obtenir le paiement des factures pour les prestations effectuées, **je m'engage** à respecter la procédure fixée par le programme Alvéole et notamment les points suivants :

- J'ai pris connaissance des conditions de service, de la **procédure et des pièces justificatives** attendues (documents à consulter sur la plateforme [www.coupdepoucevelo.fr](http://www.coupdepoucevelo.fr)).
- Je m'inscris en fournissant l'intégralité des renseignements demandés sur la plateforme [www.coupdepoucevelo.fr](http://www.coupdepoucevelo.fr) et j'attends la validation de mon inscription.
- Je transmets les pièces demandées pour chaque dossier de participant à la séance. En cas de demande des documents complémentaires sont demandés (dossiers incomplets, illisibles...), je transmets ces éléments **dans les meilleurs délais. Rozo : est-ce OK poru vous? -->**

**Je prends acte** que mon référencement peut être suspendu ou retiré, en cas de manquement à cette charte, aux conditions générales de Services ou aux dispositions relatives aux certificats d'économies d'énergie, après mise en demeure non suivie d'effet. Mes offres sont alors retirées de la plateforme [www.coupdepoucevelo.fr](http://www.coupdepoucevelo.fr) et **je m'engage** à supprimer toutes références à mon engagement dès que mon référencement est suspendu ou résilié.

## Confidentialité et RGPD

**Je m'engage** à :

- Ne pas utiliser les données personnelles des clients à une autre fin que celle prévue dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie ;
- Conserver la liste de tous les clients ayant bénéficié d'un accompagnement « Coup de pouce remise en selle » avec leur nom, prénom, date de prestation, montant de prime facturé au Programme Alveole et à tenir à disposition de ROZO cette liste à tout moment.
- A ne pas réaliser de démarchages commerciaux abusifs.

**Je prends acte** que mon référencement peut être suspendu en cas de manquement à cette charte ou aux dispositions relatives aux Certificats d'Economies d'Energie. En cas de fraude répétée, mon référencement pourra être résilié définitivement. Mes offres sont alors retirées de la plateforme [www.coupdepoucevelo.fr](http://www.coupdepoucevelo.fr) et **je m'engage** à supprimer toute référence à mon engagement dès que mon référencement est suspendu ou résilié.